



AVALANCHE QUÉBEC

Tirage 2016-2017 au profit d'Avalanche Québec

Règlements du tirage

1. Le nombre de billets en circulation est de 1000, numérotés de 0001 à 1000. Ils seront en vente au coût de 20\$ chacun sur le site internet d'Avalanche Québec, auprès des employés et administrateurs ainsi que de certains partenaires à partir du 21 octobre 2016 jusqu'au 25 février 2016 à 17h59.
2. Le tirage propose cinq (5) prix d'une valeur au détail totale de **10 285\$**.
3. Le premier prix d'une valeur de 3800\$ (ou remise en argent de 1000\$) consiste en un voyage de ski d'une semaine (8 jours / 7 nuits / 5 jours de ski) pour deux (2) personnes à Revelstoke en Colombie-Britannique et comprends :
 - Vol aller-retour Montréal-Kelowna avec Air Canada;
 - Location d'une voiture compacte ou les transferts aéroportuaires aller-retour;
 - Hébergement 7 nuits en occupation double au Sandman Hotel Revelstoke;
 - 5 jours de ski au Revelstoke Mountain Resort;
 - Service d'un représentant à destination;
 - Les taxes;
 - Non-inclus : les assurances-voyage, la franchise de bagages, les assurances auto et taxes et la contribution au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.
4. Le second prix d'une valeur 1985\$ (ou remise en argent de 450\$) consiste en un ensemble de ski Black Diamond/Fritschi pour 1 personne incluant :
 - Ski Black Diamond Link 95mm
 - Fixation Fritschi Vipec 12
 - Peau d'ascension Black Diamond Nylon STS 125mm
 - Non-inclus : Le montage des fixations et l'ajustement des peaux d'ascension
5. Le troisième prix d'une valeur de 1925\$ (ou remise en argent de 400\$) consiste en un forfait en saison hivernale de trois (3) nuits pour deux (2) personnes à l'Auberge de Montagne des Chic-Chocs et comprends :
 - L'accueil et le transport à partir de Cap-Chat;
 - L'hébergement dans une auberge 4 étoiles;
 - Les repas gastronomiques et les collations;
 - Le service de guides expérimentés;
 - L'équipement de plein air et de sécurité;



AVALANCHE QUÉBEC

6. Le quatrième prix d'une valeur de 1655\$ (ou remise en argent de 300\$) consiste en un assortiment de vêtements de ski RAB pour 1 personne incluant :
 - Manteau en duvet Rab Neutrino Endurance;
 - Manteau coquille souple Rab Upslope;
 - Pantalon coquille souple Rab Upslope;
 - Chandail sous-vêtement en laine Merino MeCo 120 col zip;
 - Pantalon sous-vêtement en laine Merino MeCo120;
 - Gants Guide Glove.
7. Le cinquième prix d'une valeur de 920\$ (ou remise en argent de 250\$) consiste en une journée de catski au mont York pour deux (2) personnes incluant le diner en montagne avec le Chic-Chac de Murdochville. Ce prix est toutefois sujet à une période de restriction entre le 11 février et le 12 mars 2017 et 2018.
8. Le tirage aura lieu le **samedi 25 février 2017 à 18h00** au Centre de découvertes et de services (CDS) du parc national de la Gaspésie situé au 1981, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4. Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou courriel au besoin.
9. Le premier talon de billet tiré remportera le 5^e prix, le deuxième talon tiré remportera le 4^e prix, le troisième talon tiré remportera le 3^e prix, le quatrième talon tiré remportera le 2^e prix et le cinquième talon tiré remportera le 1^{er} prix. Les talons gagnants ne seront pas remis dans le panier pour la suite du tirage.
10. Les prix pourront être réclamés jusqu'au **vendredi 31 mars 2017 à 16h00** à Avalanche Québec situé au 900, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3 ou par téléphone au 418-763-5315 ou courriel à info@avalanchequebec.ca. Tous les prix qui ne seront pas dûment réclamés avant la date limite seront annulés.
11. Les forfaits de ski (prix #1, 3 et 5) pourront être utilisés au cours de la saison de ski 2016-2017 ou 2017-2018 en fonction de la disponibilité des gagnants et de la période d'opération des partenaires et/ou fournisseurs. La période des Fêtes 2017 et le congé scolaire 2017 et 2018 sont toutefois exclus.
12. En participant, toute personne gagnante s'engage à accepter son prix tel que décerné et à ne pas le substituer à un autre prix.
13. Toute personne gagnante autorise Avalanche Québec à utiliser son nom, sa photographie et son lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.



AVALANCHE QUÉBEC

14. Tout billet falsifié, mutilé, modifié, altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre survenue au cours du processus d'impression sera rejeté pour nullité.
15. Avalanche Québec n'est pas responsable des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés et de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.
16. Avalanche Québec et ses partenaires (Voyages Gendron, Black Diamond, Auberge de Montagne des Chic-Chocs, RAB et Chic-Chac), ainsi que tous autres intervenants reliés à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie et de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
17. Seules les personnes âgées de 18 ans et plus et les résidents du Québec sont admissibles à ce tirage.
18. Sont exclus du tirage les employés et administrateurs d'Avalanche Québec ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e) légal(e) ou de fait et enfants). Les représentants officiels des fournisseurs de prix sont également exclus du tirage.
19. Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance des règlements disponibles au www.avalanchequebec.ca/tirage et acceptent de s'y conformer.